



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## jeunes agriculteurs

Question écrite n° 81361

### Texte de la question

M. Daniel Prévost attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité du financement par l'État des stages préparatoires à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Pour faire face à l'avenir, ces jeunes ont besoin d'être formés afin d'élaborer des projets viables. Le financement de ces stages permet d'assurer dans la durée la pérennité des exploitations et d'acquérir une expérience enrichissante pour les jeunes agriculteurs. Aujourd'hui, le financement des stages semblerait remis en cause. Au vu de la situation, il le remercie des éléments de réponse qu'il pourra fournir pour garantir le maintien du financement de ces stages par l'État et assurer par là un parcours de qualité optimal pour les jeunes candidats à l'installation.

### Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2005, 7 MEUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». En 2006, il est prévu de rassembler progressivement dans une action unique l'ensemble des mesures consacrées au renouvellement des exploitations agricoles afin d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'installation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit avec les jeunes agriculteurs une réflexion sur la gestion des outils qui contribue à cette politique afin qu'elle s'adapte au contexte de chaque territoire. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer est également examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Prévost](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81361

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2005, page 11680

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2407